

## 2. ÉTUDE DOCUMENTAIRE

### 2.10 Discussions et propositions sur l’avenir de l’église

*particulier au niveau des toitures, ni surveillance, vandalisée à deux reprises au moins, elle constitue actuellement un danger potentiel d’accident, en particulier pour des enfants du voisinage qui s’y introduiraient. Elle se trouve aujourd’hui dans le périmètre d’Euroméditerranée, soit dans une partie de Marseille en réaménagement et mutation. C’est en fonction de l’avenir proche de ce quartier qu’il convient sans doute de poser les problèmes de l’édifice.*

*Trois avenirs sembleraient pouvoir être examinés pour cet édifice très délabré:*

#### **Réhabiliter ce lieu de culte ?**

*Cette belle église au parti ambitieux a sans doute été surdimensionnée dès le départ, compte tenu de l’étendue de la paroisse et du fait qu’une partie de sa superficie était occupée par des installations portuaires et industrielles. Elle n’en a pas moins été le siège d’une vie paroissiale qui a cessé depuis plusieurs années. Un noyau de paroissiens existe encore puisque des fidèles du voisinage ont constitué une petite association de sauvegarde. La construction d’immeubles d’habitation sur une partie de l’emprise non bâtie du quartier et les friches d’activités pourrait être susceptible d’attirer des paroissiens nouveaux.*

*La réhabilitation serait sans doute encore techniquement possible mais onéreuse. Si le diocèse envisageait de l’entreprendre, elle ne pourrait être envisageable qu’à condition de dépasser une utilisation strictement paroissiale et définir une vocation beaucoup plus large - ce qui fut d’ailleurs le propos de la donatrice lorsqu’elle voulut doter le diocèse d’une église du Sacré-Cœur. Le développement de l’opération Euroméditerranée pourrait constituer un élément porteur pour un projet qui tirerait partie de la redéfinition du quartier en termes de centralité nouvelle et de son attractivité très récente. Il est intéressant d’observer par exemple que les projets des architectes du nouveau bâtiment des archives et bibliothèque départementales semblent avoir été conçus en dialogue avec la masse de l’église immédiatement voisine, si l’on en juge par les dessins publiés, où l’église est figurée. Une présence chrétienne aussi visible et d’une bonne qualité architecturale pourrait être jugée un enjeu là où est réputé se construire l’avenir de Marseille. Le diocèse de Paris a ainsi tenu à créer ex-nihilo l’église et le centre spirituel et culturel chrétien de Notre-Dame-de-la-Sagesse à côté de la nouvelle Bibliothèque Nationale.*

*L’existence d’un enclos éventuellement susceptible de servir de parking et surtout les parkings prévus aux alentours pour les équipements publics pourraient développer une utilisation de lieu de rassemblement excédant très largement le cadre du seul diocèse de Marseille et de ses fidèles pratiquants. Un projet spirituel et culturel fort pourrait permettre une souscription nationale dont les chantiers de la cathédrale d’Evry et de Notre-Dame-du-Val ont donné le modèle en région parisienne, celui de Notre-Dame-de-la-Garde ici même.*

*Il n’est pas interdit par exemple d’imaginer une solution qui justifierait le sauvetage de Saint-Martin: puisque la mairie de Marseille n’a pas jugé bon de conserver sur place les restes de la basilique paléochrétienne de la rue Malaval, pourquoi ne remonterait-on pas sa mémoire dans Saint-Martin restaurée? Ce serait maintenir dans son quartier d’origine (et dans le périmètre d’Euroméditerranée) ces restes insignes et les présenter dans un lieu de culte vaste permettant une ample circulation, qui pourrait recevoir d’autres vestiges archéologiques et historiques lapidaires ou artistiques et attirer les pèlerins et visiteurs dans ce quartier.*

#### **Démolir l’édifice ?**

*Une autre solution pourrait consister en l’abattage de l’église et la construction d’un immeuble d’habitation ou de bureaux sur sa superficie et celle de son enclos, éventuellement contre l’engagement par le promoteur de réaliser un lieu de culte proportionné au nombre des paroissiens potentiels et intégré à l’unité d’habitation ainsi réalisée. A condition bien entendu qu’une clause posée par les donateurs de l’édifice ne s’y oppose pas. Cette solution connaît déjà un précédent et un cas proche à Marseille : l’église Saint-Georges des Catalans, intégrée à l’ensemble de ce nom et l’église Saint-Luc de la Timone, au rez-de-chaussée d’un immeuble. Néanmoins la première église Saint-Georges était une chapelle provisoire, établie dans une usine et donc sans aucun cachet artistique, et la vente de son enclos fut jugée le seul moyen de financer la construction de l’église définitive. Saint-Luc est issue de l’initiative d’un groupe de fidèles, qui ont acquis et transformé un ancien local commercial.*

*Cette solution définitive soulève des problèmes.*

*La destruction d’une église de la qualité architecturale de Saint-Martin d’Arenc par décision du clergé lui-même n’aurait pas de précédent à Marseille. Mais elle pourrait s’accompagner d’une opération d’explication auprès des catholiques marseillais. L’on peut aussi considérer qu’elle s’intégrerait dans une série de démolitions de lieux de culte catholiques des XIXe-XXe par décision d’institutions ecclésiastiques : l’on citera comme exemples récents la chapelle de l’oeuvre Allemand du boulevard Tellene et le bâtiment du Secours catholique du boulevard National, qui contenait une chapelle due à l’architecte Letz, auteur vraisemblable de l’ensemble de l’édifice détruit. La chapelle de l’orphelinat de la Providence (dite « le Choléra »), boulevard C. Flammarion, a été également rasée avec l’édifice.*

*De plus, des précédents existent de la part des autorités publiques. L’on se bornera à citer la destruction par l’assistance publique du Refuge du boulevard Baille, qui a privé Marseille d’une œuvre de Bérengier d’une importance égale sinon supérieure en intérêt à Saint-Martin. La destruction par ordre du maire de Marseille au printemps 2004 de la basilique paléochrétienne découverte rue Malaval offre un précédent qui pourrait être suivi à Arenc: disparition totale de l’édifice à condition d’en mettre de côté quelques débris qui seraient considérés comme intéressants. Il serait de fait indispensable que des éléments significatifs de l’église et de son mobilier soient préservés et transférés dans d’autres édifices.*

*Néanmoins la vente de l’église et son enclos courrait le risque d’une préemption par une collectivité locale. Cette dernière pourrait décider de restaurer et ensuite d’employer en toute légalité l’église à des utilisations qui pourraient être jugées incompatibles avec son caractère initial de lieu sacré, rappelé par les signes, sculptures et inscriptions de sa façade. L’on objectera qu’à Marseille ou Avignon, d’anciens lieux de culte ont été transformés en théâtres (la chapelle des Bernardines à Marseille). Mais il s’agit de propriétés municipales depuis la Révolution, qui sont depuis longtemps désaffectées. En cas de préemption suivie de réfection, le diocèse de Marseille perdrait tout contrôle sur le devenir d’un édifice qui continuerait de porter les marques du catholicisme.*

#### **Autoriser la réhabilitation de l’église pour une utilisation culturelle ?**

*La troisième solution consisterait à céder l’édifice ou du moins sa jouissance (par bail emphytéotique ?) à un mécène ou une institution s’engageant à le restaurer et à en faire*

*un usage qui serait jugé compatible avec son statut. A priori l’église pourrait constituer un lieu de concerts, conférences, colloques et expositions. Cette solution pourrait ne pas être tout à fait incompatible avec le maintien d’une activité religieuse limitée, le nouveau propriétaire ou concessionnaire s’engageant à mettre à la disposition de l’association paroissiale l’église lors de certaines fêtes (semaine sainte et Noël par exemple). L’on peut citer le cas de Notre-Dame-de-Salagon, propriété du Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence qui est ainsi mise à la disposition de l’association paroissiale de Mane lors de la fête traditionnelle. Une solution cependant plus aisée à concevoir pourrait être la transformation en oratoire de la salle rectangulaire au toit aujourd’hui effondré qui semble subsister derrière le chevet. L’Eglise a elle-même créé à Marseille des précédents de transformation à usage profane de lieux de culte au prix d’un bouleversement intérieur de l’édifice. Deux oeuvres de Bérengier ont, sauf erreur, été ainsi défigurées au cours des dernières années par création d’un plancher intérieur (chapelle de l’ancienne Visitation - lycée privé Chevreuil de la Blancarde -, et chapelle de l’ancien couvent des Capucines - centre diocésain Le Mistral). Dans le cas de Saint-Martin au contraire, la transformation en lieu culturel n’affecterait en rien l’aspect intérieur de l’édifice rénové.*

*Des repreneurs éventuellement intéressés par les potentialités et la valeur que son architecture confère à l’édifice pourraient être recherchés auprès des partenaires d’Euroméditerranée ou peut-être auprès du Conseil général, qui a construit à côté de l’église le dépôt des archives centrales de l’ancienne Provence et de celles des Bouches-du-Rhône, auquel ses dirigeants actuels sont décidés à conférer un rôle de diffusion du savoir historique et culturel de premier plan. Je me bornerai à rappeler le précédent qu’a constitué le sauvetage des 500 000 ouvrages de la bibliothèque de la province jésuite de France lors de liquidation par la Compagnie de sa résidence de Chantilly : l’ensemble a été remis pour une durée de cinquante ans à la ville de Lyon à charge pour elle de continuer les achats et abonnements de revues, de réaliser le catalogage informatisé du fonds, de l’entretenir et le mettre à la disposition du public. Opération exemplaire qui a donné satisfaction à toutes les parties.*

*Je conclurai en rappelant le rôle de conseil que peuvent avoir les représentants régionaux du Ministère de la culture et en espérant qu’une solution rapide soit trouvée. N’est-il pas paradoxal que la porte d’un lieu où l’on prêcha la Vie soit revêtue de l’inscription « danger de mort » ?»*

#### 2008 : Demande de protection

Le Comité du Vieux Marseille ont également communiqué leur demande de classement à l’inventaire supplémentaire des Bâtiments Historiques à Gilles Bouillon, Architecte en Chef des Bâtiments de France (voir illustration ci-après) .

Maîtrise de l’ouvrage:	Propriétaire:	Equipe	Objet de la mission	Objet
<b>EPA EUROMEDITERRANEE</b> L’Astrolabe - 79 boulevard de Dunkerque CS 70443 -13235 MARSEILLE Cedex 02	<b>Département des Bouches-du-Rhône</b> 52 avenue de Saint-Just 13 256 Marseille Cedex 20	Architecte du Patrimoine <span> </span> : MATONTI-POLITI A & P /	Bet structure: BMI PATRIMOINE /	Architecte- urbaniste mandataire: ATELIER LION ASSOCIES
			Mission de DIAGNOSTIC Préalable de l’EGLISE SAINT-MARTIN D’AREN <span> </span> C à Marseille	 <b>EGLISE SAINT-MARTIN D’AREN<span> </span>C</b>